



## La Ré-affiliation

La ré-affiliation est de la compétence du Bureau Fédéral. Le club demande sa ré-affiliation, qui est tacite, sauf opposition du Bureau Fédéral. Le Comité peut émettre une alerte vers le Bureau Fédéral s'il perçoit une raison potentielle de ne pas réaffilier.

Les clubs, lors de la ré-affiliation choisiront leur mode de paiement (chèque ou virement). Le paiement s'effectuera auprès du Comité.

L'accès au processus de ré-affiliation se fait en ligne de mi-mai au 30 juin. Passé ce délai, la ré-affiliation se fera en format papier.

Pour vous réaffilier, vous devez vous connecter sur FBI, aller dans la rubrique «Organismes», puis «Renouvellement affiliation».



- Ajout de la déclaration des ressources du club
- Ajout d'un onglet relatif au service de paiement
- Activation du service de paiement
- Saisie des barèmes club



### Onglet «Généralité» :

Seules les offres cochées par le club seront visibles par les licenciés

Attention aux couleurs des maillots  
Mettre, de préférence, la même couleur domicile et extérieur.

Êtes vous un groupement omnisport sur la saison 2021-2022 ? \*  
Oui

«Oui» si vous êtes en Groupement Omnisports

### Onglet «Membre» :

Tous les membres devront être licenciés (n'étant pas licenciés au moment de l'affiliation, il faudra renseigner le numéro de licence plus tard).  
L'ajout des effectifs n'est pas obligatoire, il peut être rempli ultérieurement.

### Onglet «e-Licence» :

Vous pourrez également y revenir plus tard.

### Création de votre Compte Asso :

Gratuit, non obligatoire.

### Validation de la ré-affiliation